



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

CAHIER SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON

Vendredi 24 Juin 2022 à 19 H 00

**à CHATILLON SUR CHALARONNE
(Espace Bel Air)**

ORDRE DU JOUR

18 h 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

19 h 00

- Accueil par : Joël MALIN, Président du District.
Denis BLANC, Président du club de Dombes Bresse
- Présentation de l'ordre du jour.
- Intervention de M. Patrick MATHIAS, Maire de Châtillon sur Chalaronne.
- Allocution du Président Joël MALIN.
- Annonce du quorum et désignation des scrutateurs pour les votes à bulletin secret.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de début de saison tenue à Viriat le 23 octobre 2021.
- Rapport moral de la saison 2021/2022. Vote.
- Rapports d'activités des commissions de la saison 2021/2022. Vote.
- Présentation des modifications règlements généraux du District. Vote.
- Examen des vœux. Vote.
- Présentation de la procédure pour les élections des membres du District aux AG de la Ligue. Vote.

PAUSE

- Présentation du budget prévisionnel 2022/2023.
- Informations diverses.
- Lieu de la prochaine AG de fin de saison : Vendredi 23 Juin 2023.
- Résultats des votes à bulletin secret.
- Allocution de fin de travaux :
 - Monsieur le représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
 - Madame Hélène CEDILEAU, Vice-présidente du Conseil départemental déléguée aux ressources humaines et aux sports.
- Signature du listing de présence de fin d'AG.
- Verre de l'amitié.

IMPORTANT

Les clubs ont obligation de représentation à l'Assemblée Générale par le Président ou un Membre titulaire d'une licence de plus de 6 mois porteur d'un mandat écrit. Réf art 12 des Statuts.

RAPPORT MORAL

Compte rendu Moral de la saison 2021/2022

Enfin cette saison, malgré nos craintes à certaines périodes, a pu se dérouler normalement, elle s'est terminée le samedi 4 juin avec les finales des coupes de l'Ain, le challenge U11 du Conseil départemental le samedi 11 et la journée départementale Féminine le dimanche 12 juin 2022.

Une saison bien remplie, pour toutes les commissions du district, sans vraiment de répit le calendrier les poules de 14 et 13 a écourté la trêve hivernale.

Conformément à ses statuts, notamment à l'article 13.7, les membres du comité de direction se sont réunis 9 fois.

Chaque réunion du comité de direction a fait l'objet d'un compte-rendu sachant que pour chacune d'elle, le quorum a été atteint, ce qui nous a permis de délibérer.

Le comité de direction, dans ce contexte de reprise et de suivi, s'est attaché à :

- Gérer les différentes situations dues à la pandémie, situations qui n'ont cessé d'évoluer en fonction des directives sanitaires gouvernementales et fédérales. Nous avons eu encore quelques contraintes cette saison.
- Gérer au mieux l'emploi du temps des salariés en fonction de l'activité du moment.
- Tenir les clubs informés par la communication de son président, des possibles évolutions sportives, de l'application des mesures sanitaires liées au football.
- Aider les clubs dans leurs recherches particulières et ponctuelles.
- Des rencontres entre nos instances et les clubs ont été organisées par secteur.
- Etudier au plus près les aides que le district pourra apporter aux clubs en fonction de son bilan au 30 juin.
- Suivre l'évolution des réglementations fédérale et régionale en les adaptant à son propre fonctionnement.
- Gérer l'organisation des pratiques dont les championnats, les coupes et les pratiques diverses.
- Former ses salariés et dispenser des formations à l'intention des arbitres, éducateurs et dirigeants de clubs
- S'assurer de la bonne gestion financière en justifiant ses charges et en recherchant des produits adaptés à l'équilibrage de son budget.
- Préparer au mieux la reprise de la saison 2022/2023.

Le Secrétaire Général,
Jacques CONTET

COMPTES RENDUS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Président : MAIRE Jacques

Appel disciplinaire :

ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, GIROD Emmanuelle, GUTIERREZ Raul, HERMANN Pierre, LEAO Lydia, LEROY Céline, PITARD Patrick.

Appel réglementaire :

ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, LEAO Lydia, LEROY Céline, PITARD Patrick.

Situation arrêtée au 9 Juin 2022

La saison 2021/2022 a vu l'ouverture de 25 dossiers + 2 dossiers sans suites, se répartissant de manière suivante :

- 6 dossiers en appel réglementaire.
- 18 dossiers concernaient des appels disciplinaires.

Jacques MAIRE

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Après un début de saison très chaotique au niveau du nombre d'arbitres (moins de 100) et des premiers tours de Coupe de France pas totalement couverts, nous nous sommes mis au travail pour tenter de trouver des solutions et faire augmenter le nombre d'arbitres dans notre district. Depuis plusieurs années maintenant, notre rentrée des arbitres est organisée tour à tour dans les anciens groupements et cette fois c'était à Montréal la Cluse (que nous remercions encore !). L'année prochaine, la rentrée aura lieu à Replonges (idem merci pour l'aide). Nous la faisons en 2 jours avec des catégories différentes sur chaque journée, cela dans le but d'échanger au maximum avec tous nos arbitres. Ce format plaît beaucoup.

Nous nous sommes efforcés de désigner sur un maximum de rencontres. Au début la D3 n'était pas couverte par les arbitres officiels mais au fil de la saison la situation s'est améliorée et nous avons pu satisfaire toutes les divisions jusqu'en D4.

Pour la première fois depuis de très nombreuses années, une formation initiale en arbitrage réunissait à l'automne une cinquantaine de postulants de tous les âges et nous avons pu ainsi gonfler les rangs de nos officiels. 3 formations ont été organisées cette année (une première également !).

Le nombre d'arbitres est ainsi passé de 90 à 170 environ cette année, soit une vingtaine de plus qu'avant COVID, ce qui n'est donc pas si mal au vu du contexte et du début de saison. Mais ce n'est pas assez et il faudrait pouvoir compter sur 200 arbitres pour être à un niveau acceptable et confortable pour nos compétitions.

Nous avons donc organisé des rencontres dans les clubs avec les référents arbitre et les personnes intéressées par l'arbitrage. Nous avons invité tous les clubs et nous nous sommes rencontrés à COTIERE LUENAZ, IZERNORE, PLAINE TONIQUE et FEILLENS. Une quarantaine de

personnes se sont déplacées ce qui est un peu décevant au vu du nombre de clubs. Mais les personnes présentes y ont trouvé un intérêt et nous espérons avoir donné des pistes et des solutions de recrutement et d'animations. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez que l'on se déplace dans les clubs avec notre conseiller technique en arbitrage.

Il faut encore aller plus loin et nous continuerons d'organiser ces réunions l'année prochaine.

Nous souhaitons également mettre en place des journées de formation pour nos arbitres sur le thème des Lois du Jeu, de la fidélisation et de la préparation physique. Nous prioriserons les D1 pour les débuts et nous irons plus loin si cela convient à tous.

Nous avons d'ailleurs cette année organisés au district une rencontre entre nos arbitres D1 et nos officiels, à leur demande.

Remerciements à tous les membres de la CDA impliqués cette année et à tous nos arbitres pour leur passion sans faille, malgré des situations parfois tendues. D'ailleurs, nous avons regretté à plusieurs reprises les divers incidents constatés cette année sur les terrains de l'Ain (même si c'est une infime minorité). Ces incidents sont la principale cause du non recrutement d'arbitres et nous soutenons bien évidemment le durcissement des sanctions envers les officiels entrepris par le comité directeur (précurseur d'ailleurs à ce sujet dans la LAURA).

Nous nous tenons à la disposition des clubs si besoin d'aide dans la préparation d'avant-saison, en particulier au niveau des Lois du Jeu.

JARJAVAL Romain
Président de la CDA.

COMMISSION COMMUNICATION

Membres : Lydia LEO, Pierre BENOIT, Joël MALIN.

La commission a essentiellement travaillé sur la reprise en main et l'optimisation du site internet du District, et sur le lancement du « Petit Filet », l'info-lettre imaginée en début de saison.

Nous avons été présents sur toutes les manifestations (Assemblées Générales, soirée des récompenses, journées d'accueil, challenge Pitch, plateau départemental U7, plateaux féminins, tournoi du Conseil départemental, Finales des Coupes de l'Ain, Journée du Foot féminin...) pour animer et relayer les différentes actions du District en collaboration avec la presse locale.

L'objectif est de continuer à progresser, tant sur le fond que sur la forme. Notre Commission doit s'étoffer, avis aux amateurs !

COMMISSION DELEGATIONS

Cette saison 2021/2022 la commission a couvert 194 rencontres classées sensibles ou à risques comme suit :

157 rencontres seniors « sensibles »

7 rencontres seniors à « risques »

1 rencontre U18 « sensible »

1 rencontre U15 « sensible »

Quelques rencontres se sont déroulées avec des incidents qui sans la présence d'un délégué auraient peut-être mal tourné, ce qui prouve que le délégué est primordial pour le bon déroulement d'une rencontre.

Je fais appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre la commission des délégations.

Je voudrais féliciter Jean Claude MARTIN pour sa promotion en tant que délégué à la ligue LAURAFoot.

Je remercie les délégués pour leur contribution à la bonne marche de la commission.

Bonnes vacances à tous.

Patrick PITARD

COMMISSION DE DISCIPLINE

Après deux saisons compliquées et non achevées, en raison des mesures sanitaires, nous aurions pu penser que le plaisir du jeu aurait primé avec la reprise.

Les Huit membres de la Commission de Discipline se sont réunis 36 mardis à ce jour.

Réunion chaque mardi après-midi pour traiter les dossiers du week-end sportif.

Nous avons eu à gérer 18 dossiers avec audition, dont 11 avec instruction.

A ce jour il nous reste 4 Auditions de programmées.

Dossiers en appel pour la saison :

- 19 en commission d'appel en District
- 2 en commission d'appel en Ligue, dont un en cours,

Les décisions des membres de la Commission de Discipline s'appuient uniquement sur les textes décrits dans l'annuaire du District que vous avez tous en votre possession.

Rappel :

Le barème disciplinaire, envers les officiels, voté au Comité de Direction du 12/10/20, comme annoncé à l'A.G. du District du 03/10/20 est effectif depuis le 13/10/20.

Un grand merci à nos instructeurs, Catherine GALLICE et Philippe RENAUD, qui ont été beaucoup sollicités cette saison,

Bonnes vacances à tous,

Colette GAILLARD

COMMISSION FAFA

Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA)

CR de la commission FAFA – 2021 – 2022

L'attribution de la subvention FAFA 2021/2022, par la Ligue AURA, s'élève à 68 431 € (36 470 € la saison dernière 2020/2021 soit une hausse de 87.60 %).

Nous avons subventionné 9 dossiers :

- 1 construction de vestiaires
- 1 club house
- 1 terrain synthétique éclairé
- 4 éclairages LED de terrain à 11
- 2 mains courantes

Un seul véhicule VOLSKWAGEN affecté par la ligue AURA au District de l'Ain pour la saison 2021/2022 avec un reste à charge pour les clubs de 18 300 €.

Aucun club c'est prononcé pour cette attribution car le début de saison était instable en regard du COVID et des délais de livraison des véhicules très important.

- 2 emplois CDI FAFA

Alain JOSSERAND

COMMISSION FEMININE

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U12F

5 rassemblements ont eu lieu sur la saison

15 Septembre : 42 joueuses

03 Novembre : 12 joueuses

22 Décembre : 12 joueuses

23 Février : 10 joueuses

19 Avril : 23 joueuses

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U13F

5 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

15 Septembre : 42 joueuses

03 Novembre : 21 joueuses

22 Décembre : 28 joueuses

23 Février : 23 joueuses

08 Juin : Rencontre AIN-SAVOIE à Pont de Beauvoisin – 12 joueuses

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U14F

6 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

08 Septembre : 28 joueuses

03 Novembre : 21 joueuses

22 Décembre : 28 joueuses

23 Février : 23 joueuses

20 Avril : Rencontre AIN-SAVOIE à Belley (préparation au RID) – 16 joueuses

30 Avril : RID U14F à Tola Vologe – 16 joueuses

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U15F

6 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

08 Septembre : 28 joueuses

29 Septembre : 20 joueuses

13 Octobre : Rencontre AIN-SAVOIE à Pont de Beauvoisin (préparation au RID) – 16 joueuses

26-27-28 Octobre : RID U15F à Tola Vologe - 16 joueuses

24 Février : 31 joueuses

19 Avril : 22 joueuses

Les joueuses suivantes se sont distinguées lors des différents rassemblements au niveau régional : Jeanne PHARIZAT (BRESSE TONIC FOOT), Lyse DA SILVA PACHECO (ESSOR BRESSE SAONE), Pauline POUPON et Ceylin YILMAZ (AS MONTREAL LA CLUSE).

Ceylin YILMAZ intégrera le Pole Espoir Féminin à la rentrée 2022-2023.

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U16F-U17F

3 rassemblements ont eu lieu cette saison

24 Février : 31 joueuses

19 Avril : 22 joueuses

12 Juin : Triangulaire AIN-SAVOIE-HAUTE-SAVOIE – 16 joueuses

RID U14F

30 Avril : RID U14F à Tola Vologe – 16 joueuses

RID U15F

26-27-28 Octobre : RID U15F à Tola Vologe - 16 joueuses

PLATEAU FEMININ U9F U11F et U13F

4 plateaux programmés sur la saison

- Le 09 Octobre à Péronnas
- Le 04 Décembre à Manziat
- Le 26 Février à St Maurice de Beynost
- Le 14 Mai à St Martin du Mont

TOURNOI FUTSAL

Annulé cause Covid

TOURNOI LEMANIQUE DE FOOTBALL FEMININ (EX JOURNEE FRANCO-SUISSE)

Le tournoi lémanique aura lieu le Dimanche 26 Juin à Vernier (Canton de Genève – SUISSE)

1 sélection de U12F-U13F de 13 joueuses & 1 sélection U14F-U15F de 16 joueuses

JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOT FEMININ

La JDFF aura lieu le 12 Juin à Péronnas.

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL

14 clubs labelisés

SEMAINE DU FOOT AU FEMININ

Organisation de journées portes-ouvertes dans le cadre de la Semaine du Foot Féminin pour les clubs suivants : AS ATTIGNAT, AS HAUTECOURT-ROMANECHÉ, AS MISERIEUX TREVOUX, BRESSE FOOT 01, ES REVERMONTAISE, ESSOR BRESSE SAONE & OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01.

Le District a également organisé un plateau féminin dans le cadre de la SFF le 14 Mai.

MODULE ANIMATRICE FEDERALE DE FOOTBALL

Pas de module mené cette saison.

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

13 équipes réparties dans 2 poules (1 poule de D1 de 7 équipes et 1 poule de D2 de 6 équipes)

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

14 équipes réparties dans 3 poules (1 poule de D1 de 5 équipes et 2 poules de D2 (5 et 4 équipes))

CHAMPIONNAT U15 A 8

8 équipes réparties dans 1 poule

COUPE DE L'AIN SENIORS

11 équipes engagées.

La finale a opposé les équipes de Thoissey et d'Essor Bresse Saône. C'est l'équipe de Thoissey qui remporte la finale (3-3 et 4 TAB 3).

REUNIONS DIVERSES

- 4 réunions de la Commission Féminines sur la saison
- Réunion plénière de début de saison : 08 Septembre 2021
- Réunion plénière de fin de saison : 15 Juin 2022

BILAN

Enfin une saison complète avec diverses opérations de promotion/développement menées ainsi qu'un volume important d'actions à visée de performance.

La Commission Féminines

COMMISSION PREVENTION

La Commission s'est réunie 9 fois : le 29 septembre 2021, le 28 octobre 2021, le 28 novembre 2021, le 16 décembre 2021, le 27 janvier 2022, le 24 février 2022, le 31 mars 2022, le 10 mai 2022, et le 7 juin 2022.

Participations et actions mises en place durant la saison 2020 2021 :

- gestion des quelques fiches informatisées prévention « éducateurs »
- désignation et suivi des matchs sensibles et à risques : 167 matchs désignés « sensibles » et 7 matchs à risque.

Sur l'ensemble des matchs désignés, les délégués ont noté des remarques pour quelques matchs (contestations, comportements des spectateurs et de certains éducateurs) (match sensible = arbitre confirmé et délégué, match à risque = arbitre confirmé, délégué avec avertissement de la gendarmerie ou de la police et de la mairie).

- envoi de courriers aux clubs concernant des incidents et des comportements antisportifs
- désignation du ou de la bénévole du mois
- participation à l'AG du 23 octobre 2021
- préparation des rencontres avec les clubs de la même poule.
- mise en place du protocole d'après match avec sondage fait auprès des arbitres cette fin de saison sur la mise en place effective de ce protocole et les améliorations constatées depuis la trêve « des fins de match ».
- participation au festival U13 à Bellignat, au plateau départemental U7 à Montmerle, au challenge du conseil départemental U11 à Chalamont, à la journée « féminines » à Péronnas
- organisation des réunions de médiation et de conciliation avec les clubs à aider
- participation à la soirée des bénévoles à Attignat

La commission « prévention » recherche des bénévoles.

COMMISSION DES REGLEMENTS

A la date du 7 juin 2022 la commission des règlements s'est réunie 35 fois et a ouvert 260 dossiers répartis comme suit :

- 211 forfaits
- 24 réclamations
- 25 autres

LES FORFAITS

Sur les 211 forfaits :

- 121 forfaits simples sont relatifs aux compétitions seniors avec 108 en championnat répartis comme suit :

# 51 en D5	# 13 en D3	# 2 en D1
# 35 en D4	# 7 en D2	

- Sur les 121 forfaits simples 13 sont relatifs aux coupes :

# 4 en Coupe de Emile Faivre	# 2 en Coupe Morandas
------------------------------	-----------------------

7 en Coupe des Groupements

- 11 forfaits généraux avec :

# 4 en D5	# 2 en D3
# 5 en D4	

- 30 forfaits simples en U18 plus 6 forfaits généraux

- 30 forfaits simples en U15 plus 2 forfaits généraux

- 10 forfaits simples chez les féminines plus 1 forfait général

LES RECLAMATIONS

Sur les 24 réclamations :

- 18 sont relatives aux équipiers premiers
- 5 dossiers concernent des joueurs susceptibles d'être suspendus
- 1 dossier relatif à la qualification d'un joueur

LES AUTRES

Sur les 25 dossiers :

- 10 dossiers sont relatifs à l'arrêt de matchs à savoir : 4 pour blessures graves, 2 par manque de joueurs (7 joueurs) et 4 pour intempéries.

- 3 dossiers relatifs à des abandons de terrain.

- 3 dossiers relatifs à la désignation de l'arbitre central.

- 2 réserves techniques : dossiers transmis à la commission des arbitres.

- 3 dossiers relatifs au COVID.

- 2 dossiers relatifs aux déplacements suite aux forfaits déclarés trop tardivement.

- 1 relatif à des reports multiples et 1 relatif à la programmation d'1 match en U18.

Pour la saison 2021/2022, il y a eu 9 clubs en inactivités dont 6 dans les catégories jeunes U11 à U18 et 3 en inactivité totale.

19 ententes ont été engagées cette saison principalement chez les jeunes mais aussi 5 ententes concernent les féminines.

COMMISSION JOUEURS SANCTIONNES

ARBITRAGE JOUEURS ARRETE AU 7 JUIN 2022

- 32 joueurs restant de la saison 2020/2021
- 8 joueurs n'ayant pas renouvelés leur licence
- 23 joueurs désignés présents aux matchs
- 1 joueur en attente de courrier pour désignation (blessure)

Pour la saison 2021/2022 :

- 134 joueurs désignés présents aux matchs
- 12 joueurs ayant fini leur sanction n'ont pas pu être désignés
- 26 joueurs n'ayant pas terminé leur sanction
- 7 joueurs suspendus

COMMISSION SPORTIVE

Saison 2021/2022		rencontres			NJ	forfaits	F.G.
		programmées	jouées	reportées			
D1	poule de 14	182	180	17		2	0
D2	2 poules de 13	312	306	18		6	0
D3	2 poules de 12 et 1 de 13	420	386	30		13	2
D4	4 poules de 12	528	459	36		32	5
D5 phase 1	11 poules 61 équipes	280	253	28	3	24	
D5 ph2 Niv.1	4 poules de 6	120	96	6		7	2
D5 ph2 Niv.2	2 poules de 9 et 2 de 10	162	114	8	1	23	4
		2004	1794	143	4	107	13

U18 Phase	Phase 1 = 58 équipes	140	122	9		7	4
	Phase 2	140	134	13	3	3	
	Phase 3	270	244	22		20	1
U15	Phase 1 = 72 équipes	180	165	0		7	2
	Phase 2	175	167	69	3	5	
	Phase 3	350	327	22	1	15	1
		1255	1159	135	4	57	8

Nous ajoutons :

- Coupes de L'Ain 210 rencontres.
- Féminines Séniors à 8 : 14 équipes sur 2 phases 75 rencontres.
- Féminines à 11 : 13 équipes sur 2 phases 72 rencontres.
- Féminines U15 : 8 équipes 56 rencontres.
- Vétérans : 10 équipes 90 rencontres programmées.

La commission se réunit tous les mardis après-midi pour traiter les demandes des clubs, vérifier la tenue des rencontres et suivre le calendrier dans la conformité des règlements sportif. Elle valide les classements, après clôture de tous les dossiers en cours (discipline, appel et autres) et officialise les montées et descentes.

Après deux saisons tronquées nous avons eu un démarrage un peu difficile en septembre 2021 puis le rythme du calendrier s'est mis en place avec peu d'interruptions pour les poules de 13 et 14.

Cette saison est bien allée à son terme et nous avons pu la terminer par les finales des coupes qui se sont déroulées dans un excellent esprit au stade de MARBOZ.

La commission remercie :

- Myriam et Esther pour leur aide chaque semaine aux suivis des problèmes d'enregistrements de résultats et la correspondance avec les clubs.

- La commission des arbitres et ceux qui sont en charge des désignations.

Le club de ESB MARBOZ pour son aide dans l'organisation des coupes et nos deux partenaires sponsors pour la réalisation de ces coupes.

La commission prépare la saison prochaine, pensez aux engagements de vos équipes, championnats et coupes, avec vos desideratas à enregistrer sur Footclubs. Toutes vos demandes et correspondances doivent transiter par la boîte mail officielle de votre club.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

La Commission s'est réunie deux fois. Une fois le 23 septembre 2021 pour étudier la 1^{ère} situation d'infraction et ainsi établir la liste des clubs en défaut au Statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022, et le 10 mars 2022 pour mettre à jour cette liste à mi-saison.

Au 31 janvier 2022, 31 clubs qui disputent les championnats de District étaient en défaut.

Ces clubs avaient la possibilité de régulariser leur situation en présentant aux divers examens le ou les arbitres manquants.

La Commission se réunira une dernière fois à la mi-juin 2022 pour étudier la 2^{ème} situation d'infraction et régulariser les clubs qui ont inscrit des personnes à la formation d'arbitre, avec vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque officiel.

Il en résultera une liste définitive avec les clubs qui auront été en infraction pour la saison 2021/2022.

La Commission rappelle à tous les clubs que les arbitres, pour les représenter, doivent présenter un dossier complet avant le 31 Août et que la licence doit être saisie. Les retards pour des rendez-vous médicaux ne seront pas pris en compte.

Raul GUTIERREZ

COMMISSION TECHNIQUE

LA FORMATION DE CADRES

- **CFF 1 : 133 Stagiaires**
 - 4 Modules U9 → 51
 - 3 Modules U11 → 56
 - CFF1 → 26
- **CFF 2 : 22 Stagiaires**
 - CFF2 → 22

- **CFF 3 : 29 Stagiaires**
- **CFF4 : 12 Stagiaires**

Formations spécialisantes :

- **Module U7 : 16 Stagiaires**
- **Module Gardiens de But : 9 Stagiaires**

Certification :

- **73 candidats sur 5 certifications**

294 éducateurs formés pour la saison 2021-2022 !

LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DES PRATIQUES

Labellisation des clubs :

Label Jeunes :

- 6 clubs en demande (Procédure en cours)
- 0 club en renouvellement (Saison blanche)
- 22 clubs en suivi

Ecole Féminine de Football :

- 4 clubs en demande (Procédure en cours)
- 3 clubs en renouvellement (Procédure en cours)
- 14 clubs en suivi

Programme Educatif Fédéral :

- 48 Clubs engagés

Pratiques complémentaires :

- Coupe de l'Ain Futsal : Annulée

Actions promotionnelles :

- Journée d'accueil U9 : 115 équipes représentant 43 clubs sur 3 sites (Montréal La Cluse, Marboz, Trévoux)
- Festival U13 PITCH : 16 équipes garçons + 3 équipes filles à Bellignat
- Plateau départemental U7 : 80 équipes représentant 38 clubs à Montmerle Sur Saône
- Challenge U11 du Conseil Départemental : 38 équipes représentant 20 cantons

LE PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

U13

- 10 détections dans les secteurs.

158 joueurs suivis pour PPF U13.

10 joueurs concernés par le recrutement du Pôle Espoir LAURAFoot.

U14

- 12 Opérations de perfectionnement ou de sélection.

64 joueurs suivis pour le PPF U14.

5 joueurs retenus en sélection régionale pour les espoirs du foot.

U15

- 6 Opérations de perfectionnement ou de sélection.

102 joueurs suivis pour PPF U15.

4 joueurs retenus pour les rassemblements régionaux du PPF.

1 joueur retenu en sélection régionale pour l'inter-ligues avenir.

U16/U17

- 3 Opérations de sélection.

111 joueurs suivis pour PPF U16/U17.

32 joueurs retenus pour les triangulaires régionales du PPF.

COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- L'effectif de la CDTIS est désormais constitué de 9 personnes : BACONNET Jean Paul – BOURDON Bernard – JANNET Jean François – MAGDELEINE Guy – MEO Marc - MONTBARBON Gérard – PELISSON Bernard - PELLET François et SERMET Dominique.

La commission s'est réunie à quatre reprises sachant qu'elle a travaillé essentiellement par voie informatique notamment pour l'échange des données via les propriétaires des installations et la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

La commission s'est attachée à :

- Appliquer la nouvelle réglementation de la FFF en date du 1^{er} juillet 2021 notamment les nouvelles nomenclatures de classement des terrains et des éclairages.

- Recenser, avec le concours des propriétaires des installations sportives, les terrains et les éclairages permettant d'actualiser toutes les données au niveau fédéral via Foot2000.

A ce jour, 240 terrains dont 174 avec des éclairages sont recensés dans le listing du district de l'Ain de Football.

- Effectuer les vérifications de :

- 30 installations dans le cadre des visites décennales ou de transformations.
- 35 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles ou de modifications.

- Réaliser des demandes d'avis préalables pour les propriétaires ayant des projets d'investissements ou de modifications de leurs installations sportives.

- Valider les conformités d'installations ayant fait l'objet de demandes de subvention de la part de Ligue de Football Amateur par l'intermédiaire du FAFA.

- Préparer les visites périodiques des terrains et des éclairages pour la saison 2022/2023.

Les membres de la CDTIS remercient les clubs et les propriétaires des installations pour leur étroite collaboration permettant de travailler de manière cohérente et efficace.

Jean François JANNET

COMMISSION FOOT REDUIT

Pour la saison prochaine, nous espérons démarrer dans des conditions normales à savoir début Septembre pour nos 4 catégories. Vous trouvez le calendrier général sur le site ainsi que nos propositions de Niveaux pour les U11 et les U13. ([Accueil Foot Réduit](#) [Image](#) « [Informations Foot Réduit Choisir la Catégorie voulue](#) »).

Début des rencontres :

U13 : 1^{er} tour du Festival Pitch le 10 Septembre 2022

1^{ère} journée de championnat le 17 Septembre 2022

U11 : 1^{ère} journée de championnat le 17 Septembre 2022

U9 : Journée d'accueil le 10 Septembre 2022

1^{er} Plateau le 17 Septembre 2022

U7 : 1^{er} Plateau le 24 Septembre 2022

Réunions « J'accompagne » Voir la liste des clubs par secteur et les lieux sur le site :

Bas Bugey : le mardi 6 Septembre 2022 à 19 heures pour les U7, U9, U11 et U13 à Hauteville

Bugey : le lundi 5 Septembre 2022 à 19 heures pour les U13 et U11 à Serrières
le jeudi 8 Septembre 2022 à 19 heures pour les U7 et U9 même lieu

Haut Bugey : le mardi 6 Septembre 2022 à 19 heures pour les U7, U9, U11 et U13 à St Martin Maillat

Bresse : le lundi 5 Septembre 2022 à 19 heures pour les U13 et U11 à Ceyzériat
le jeudi 8 Septembre 2022 à 19 heures pour les U7 et U9 même lieu

Dombes Côtière : le mardi 6 Septembre 2022 à 19 heures pour les U7, U9, U11 et U13 à Miribel

Val de Saône : le lundi 5 Septembre 2022 à 19 heures pour les U13 et U11 à Feillens
le jeudi 8 Septembre 2022 à 19 heures pour les U7 et U9 même lieu

Merci de confirmer, engager ou retirer vos équipes par l'intermédiaire de Footclubs. Pour les changements de Niveau de vos équipes, adresser un mail au District.

Rappel : Indices des équipes

U13 : 1, 2, 3,

U11 : 1, 2, 3,

U9 : 91, 92, 93,

U7 : 71, 72, 73,

PRESENTATION DES MODIFICATIONS REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

Ces modifications seront applicables à compter du 1er juillet 2022.

TITRE 3 LES COMPETITIONS

Article 24 – Accessions - Descentes

D1 - 12 équipes

Classement : selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

D2 - 24 équipes (2 poules de 12)

Classement : selon Art. 23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 4 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 3 montées, le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 2 montées, le premier de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 8 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants, les 5 derniers de chaque poule.

D3 - 36 équipes (3 poules de 12)

Classement : selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 6 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 5 montées, le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes.
- Pour 4 montées le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 3 montées le premier de chaque poule

DESCENDANTS

- Pour 12 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 13 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.

D4 - 48 équipes (4 poules de 12)

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 8 montées les 2 premiers de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 6 descendants le dernier de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 7 descendants le dernier de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 8 descendants les 2 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants les 2 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 11 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 3 moins bons antépénultièmes.

D5 - X équipes

Première phase : X poules de 6 équipes en match aller-retour.

Deuxième phase : 4 ou 5 poules de 6 équipes au premier niveau.

X poules de 8 à 10 équipes au deuxième niveau.

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 4 poules les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 5 poules le premier de chaque poule et les trois meilleurs seconds.

Montées et descentes Seniors

D1	12	12	12	12	12	12
Montent en R3	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Descendent de R3	0	1	2	3	4	5
Montent de D2	4	3	3	2	2	2
Descendent en D2	-2	-2	-3	-3	-4	-5
TOTAL	12	12	12	12	12	12

D2	24	24	24	24	24	24
Montent en D1	-4	-3	-3	-2	-2	-2
Descendent de D1	2	2	3	3	4	5
Montent de D3	6	6	6	5	4	4
Descendent en D3	-4	-5	-6	-6	-6	-7
TOTAL	24	24	24	24	24	24

D3	36	36	36	36	36	36
Montent en D2	-6	-6	-6	-5	-4	-4
Descendent de D2	4	5	6	6	6	7
Montent de D4	8	8	8	8	8	8
Descendent en D4	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	36	36	36	36	36	36

D4	48	48	48	48	48	48
Montent en D3	-8	-8	-8	-8	-8	-8
Descendent de D3	6	7	8	9	10	11
Montent de D5	8	8	8	8	8	8
Descendent en D5	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	48	48	48	48	48	48

D5 - 1ER NIVEAU	X	X	X	X	X	X
Montent en D4	-8	-7	-6	-5	-5	-5
Descendent de D4	12	12	12	12	13	14
TOTAL	X	X	X	X	X	X

Tous les cas non prévus par ce tableau seront **décidés en début de championnat par le Comité de Direction du District** sur proposition de la Commission Sportive du District.

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 23 : Classements - Points 23.2.1.4) En cas de forfait déclaré dans un délai de moins de 3 H, le District fait supporter au club fautif les frais d'organisation, arbitres, délégués, etc....</p>	<p>Article 23 : Classements - Points 23.2.1.4) En cas de forfait déclaré par téléphone, confirmer par courriel sur les messageries du club et du District, dans un délai de moins de 3 H, le District fait supporter au club fautif les frais d'organisation, arbitres, délégués, etc....</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 33 : Feuille match <u>Procédures d'exception :</u> La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions qui seront déterminées en début de saison. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI est examiné par la Commission compétente et est susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.</p>	<p>Article 33 : Feuille de match <u>Procédures d'exception :</u> La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions qui seront déterminées en début de saison. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI est examiné par la Commission compétente et est susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.</p> <p>En cas d'absence d'une feuille de match papier issue de Footclubs, le club recevant aura match perdu par pénalité.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 33.2 : Feuilles matchs « papier » [...] A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit de la ou les licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais au district. A défaut, le joueur sans licence devra présenter une pièce d'identité et la demande de licence visée par le médecin ou un certificat médical daté de non-contre-indication à la pratique du football. [...]</p>	<p>Article 33.2 : Feuilles de matchs « papier » [...] A défaut de pouvoir utiliser cet outil, et si le club à doit avoir imprimé une ou plusieurs ses licences sur papier libre, il peut il devra présenter celle(s)-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit de la ou les licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais au district. A défaut, le joueur sans licence devra présenter une pièce d'identité et la demande de licence visée par le médecin ou un certificat médical daté de non-contre-indication à la pratique du football. [...]</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 34 : Terrains</u> 34.4) Eclairage Pour jouer en nocturne, les minima suivants seront demandés :</p> <p>D1, D2, D3 et D4 : 150 lux avec une tolérance à 120 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,6 D5 : 75 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,4.</p>	<p><u>Article 34 : Terrains</u> 34.4) Eclairage Pour jouer en nocturne, les minima suivants seront demandés :</p> <p>D1, D2, D3, D4 et Coupe de l'Ain Emile Faivre : 150 lux avec une tolérance à 120 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,6 D5, Coupe des Groupements, Coupe des Féminines et Coupe Morandas : 75 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,4.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 38 – Terrains impraticables</u> 38.7) Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.</p>	<p><u>Article 38 – Terrains impraticables</u> 38.7) Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir a l'obligation de fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.</p> <p>Au cas où aucun terrain de repli n'est fourni, l'équipe aura match perdu par pénalité.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 42 – Arbitres – Arbitres Assistants – Référents en arbitrage</u></p>	<p><u>Article 42 – Arbitres – Arbitres Assistants – Référents en arbitrage</u> 42.3.2.1) Blessure de l'arbitre en cours de match hors évènement disciplinaire Si 3 arbitres officiels : c'est à l'arbitre assistant 2 de prendre sa place au centre. On demande ensuite s'il n'y a pas un arbitre officiel n'appartenant pas à aucun des 2 clubs et qui n'est pas en indisponibilité pour remplacer l'arbitre assistant 2. Sinon on demande aux 2 clubs de présenter un autre arbitre semi-officiel et un tirage au sort est effectué entre les 2. Sinon c'est au club recevant de fournir un dirigeant licencié avec cachet médical.</p>

	<p>42.3.2.2) <u>Blessure de l'arbitre en cours de match hors évènement disciplinaire</u> <u>Si 1 seul arbitre officiel</u> : on demande en priorité s'il n'y a pas un arbitre officiel, n'appartenant à aucun des 2 clubs et qui n'est pas en indisponibilité, de présent.</p> <p>Sinon un tirage au sort est effectué entre les 2 arbitres assistants pour remplacer l'arbitre blessé. C'est au club recevant de fournir un dirigeant licencié avec cachet médical pour remplacer l'assistant qui prend le centre.</p>
--	---

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</u>	<u>Article 64 : Directives disciplinaires, sanctions aggravées et points de pénalité</u>

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>CHAMPIONNAT DES U15 et U18</u> <u>REGLEMENTS U15 et U18</u> <u>Montées et Descentes :</u> U15 : Le premier de D1 accède obligatoirement au championnat de Ligue U16 R2. Il peut accéder au championnat de Ligue U15 R2. En cas de refus, cette accession est proposée au deuxième puis au troisième de D1.</p> <p>Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage de premier niveau en première phase.</p> <p>U18 : Le premier de D1 accède obligatoirement au championnat de Ligue U18 R2. Il peut accéder au championnat de Ligue U20 R2. En cas de refus, cette accession est proposée au deuxième puis au troisième de D1.</p> <p>Le ou les descendant(s) de U16 R2 et U18 R2 dispute(nt) le brassage de premier niveau en première phase.</p>	<p><u>CHAMPIONNAT DES U15 et U18</u> <u>REGLEMENTS U15 et U18</u> <u>Montées et Descentes :</u> U15 : Le premier de D1 accède obligatoirement au championnat de Ligue U16 R2. Il peut accéder au championnat de Ligue U15 R2. En cas de refus, cette ces accessions est sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.</p> <p>Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage U15 de premier niveau en première phase</p> <p>U18 : Le premier de D1 accède obligatoirement au championnat de Ligue U18 R2. Il peut accéder au championnat de Ligue U20 R2 par l'intermédiaire de(s) match(s) de barrage. En cas de refus, cette ces accessions est sont proposées au deuxième puis au troisième de D1.</p>

[...]	Le ou les descendant(s) de U16 R2 et U18 R2 dispute(nt) le brassage U18 de premier niveau en première phase. [...]
-------	--

Ancien texte	Nouveau texte
<p style="text-align: center;"><u>COUPES DE L'AIN</u> Coupe Emile FAIVRE Coupe des GROUPEMENTS Coupe René Morandas (vétérans) Coupe des Féminines</p> <p><u>ARTICLE 6 : Terrain</u> Le terrain mentionné sur l'annuaire de district est celui qui doit obligatoirement être utilisé. Tout changement de terrain doit être demandé et approuvé par la commission des coupes au moins huit jours avant la date indiquée. En cas d'impraticabilité du terrain officiel, un terrain de repli peut être proposé à la commission des coupes, et ce, 2 jours avant la date officielle. Si la commission donne son accord au club visité, le club visiteur ne peut refuser. Si le club visité n'a pas assuré l'organisation de la rencontre et quels que soient les motifs, la commission des coupes peut procéder à l'inversion de la rencontre et ce sans aucune forme d'appel. A partir des 1/16èmes de finale des coupes de l'Ain et des groupements, en cas de terrain impraticable, le club recevant doit proposer un terrain de repli, sinon, à la demande du club visiteur, la rencontre sera systématiquement inversée. Si la rencontre est reportée, le vainqueur du match jouera automatiquement le tour suivant à l'extérieur.</p>	<p style="text-align: center;"><u>COUPES DE L'AIN</u> Coupe Emile FAIVRE Coupe des GROUPEMENTS Coupe René Morandas (vétérans) Coupe des Féminines</p> <p><u>ARTICLE 6 : Terrain</u> Le terrain mentionné sur l'annuaire de district est celui qui doit obligatoirement être utilisé. Tout changement de terrain doit être demandé et approuvé par la commission des coupes au moins huit jours avant la date indiquée. En cas d'impraticabilité du terrain officiel, un terrain de repli peut être doit être proposé à la commission des coupes, et ce, 2 jours avant la date officielle. Si la commission donne son accord au club visité, le club visiteur ne peut refuser. Si le club visité n'a pas assuré l'organisation de la rencontre et quels que soient les motifs, la commission des coupes peut procéder à l'inversion de la rencontre et ce sans aucune forme d'appel. A partir des 1/16èmes de finale des coupes de l'Ain et des groupements, en cas de terrain impraticable, le club recevant doit proposer un terrain de repli, sinon, à la demande du club visiteur, la rencontre sera systématiquement inversée. Si la rencontre est reportée, le vainqueur du match jouera automatiquement le tour suivant à l'extérieur. Les Coupes de l'Ain doivent obligatoirement se jouer sur un terrain classé minimum T6.</p> <p><u>Eclairage</u> Pour jouer en nocturne, les minima suivants seront demandés : - Coupe de l'Ain Emile Faivre : 150 lux avec une tolérance à 120 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,6 - Coupe des Groupements, Coupe des Féminines et Coupe Morandas : 75 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,4</p>

VOEUX

Vœu de l'AS DORTAN LAVANCIA

Création d'un championnat d'équipe foot à 8 en U15/U18 pour la saison 2022/2023
Des clubs se trouvent en début saison avec un nombre de joueur limité en catégorie U15 et U18 pour le football à 11 mais avec la possibilité de faire une équipe de foot à 8.
De même des clubs peuvent faire une équipe de foot à 11 mais dans l'impossibilité de faire deux équipes.
L'AS Dortan Lavancia propose la création championnat d'équipe foot à 8 en U15/U18 .
Les clubs peuvent engager une équipe de foot à 8 et les clubs qui ont une équipe à 11 d'engager une 2ème équipe en foot à 8.
Les règles de jeu seraient ceux pratiqué en U13.
Possibilité de basculé entre chaque phase entre championnats foot à 8 ou foot à 11 ou inversement.
Ce championnat permettra de garder des licenciés et de maintenir des clubs.
Le district du Jura, de l'Isère ont un championnat U15 de foot à 8.

Avis des membres du comité de direction : avis favorable dans la mesure d'un nombre suffisant d'équipes engagées.

Vœu de la Commission Prévention du District

Au niveau de la D1 séniors, avec possibilité d'extension pour les saisons à venir aux autres catégories seniors ; désignation d'un référent sécurité. Mise en place pour la saison prochaine d'un référent licencié désigné par le club. Il sera responsable pendant la saison du comportement des supporters du club pour les matchs à l'extérieur ; sachant que pour les matchs à domicile, ce sont les délégués désignés du match qui sont responsables des supporters locaux.
En cas de problèmes avec les supporters pour les matchs à l'extérieur, seule cette personne sera contactée par le District.
En cas d'indisponibilité ou d'absence de ce référent pour un match, le club désignera un autre licencié du club comme responsable.
Ce référent sécurité sera mentionné sur la FMI, au même titre que les délégués pour un match.

Avis des membres du comité de direction : avis favorable.

Vœu du FC PLAINE TONIQUE

"Cela concerne la coupe de l'AIN, en effet celle-ci est ouverte aux équipes évoluant de la D1 à la D3 ainsi que les équipes de ligue non inscrites en coupe LAURA (article 3)
Cela parait déséquilibré, en effet entre une équipe de D3 et une équipe de R3 il y a un fossé. Les équipes évoluant en R3 ont statistiquement bien plus l'opportunité d'arriver dans le dernier carré, la preuve en est cette saison avec FEILLENS (2) et MISERIEUX/TREVOUX (2). Aussi notre vœu est que seules les équipes évoluant en DISTRICT de D3 à D1, puisque les D4 et D5 jouent la coupe des groupements, participent à cette coupe de l'AIN Emile FAIVRE, comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps d'ailleurs".

Avis des membres du comité de direction : ne se positionne pas (sur 16 votants : 4 pour – 5 contre – 7 abstentions).

Vœu du FC SERRIERES VILLEBOIS

Au cours de la saison, quelques rencontres n'ont pu se jouer ou ne sont pas aller à leur terme, entraînant des décisions règlementaires.

Ce sont les conséquences qui interrogent et qui laissent à penser que le règlement n'est vraisemblablement pas équitable.

Un forfait, outre le match perdu, est associé à UN point de pénalité, ce qui paraît logique.

Une équipe réduite à 7 ne peut continuer à jouer et encaisse également UN point de pénalité.

Ethiquement, cette équipe qui a fait l'effort de se présenter, sans doute au départ déjà diminuée, ne peut se voir assimiler, dans le décompte des points, à un forfait.

Un abandon de terrain, qui est un renoncement VOLONTAIRE, correspond à une perte de match par pénalité (0 point), mais sans diminution supplémentaire. Il y a là une anomalie.

Au vu de ces trois cas de figure, il nous semble qu'une révision des pénalités serait souhaitable.

Avis des membres du comité de direction : avis favorable pour proposer ce vœu à l'instance supérieure.

Vœu de l'AS GRIEGES PV

"L'AS GRIEGES PONT DE VEYLE demande la suppression de l'article 21.3 (Obligations concernant les équipes de jeunes) comprenant l'article 21.3.1 des règlements du District de l'Ain de Football obligeant les clubs de D1 et D2 à avoir un minimum d'équipes jeunes".

En effet, il est fort dommage que des petits clubs, parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'équipes jeunes, ne puissent pas évoluer, en seniors, plus haut que la D3.

Cela accentue le risque de voir certains clubs débaucher les jeunes joueurs des clubs voisins pour satisfaire aux obligations règlementaires.

Avis des membres du comité de direction : avis défavorable.

ELECTIONS DES DELEGUES DU DISTRICT AUX AG DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

Conformément à l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Ain de Football, celui-ci doit élire ses délégués aux assemblées générales de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes.

L'élection de cette délégation (soit 8 pour cette élection) s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les assemblées générales de la Ligue de la saison.

Liste des candidats :

ABBEY Jean Marie
BENOIT Pierre
BERNARD Alain
CHENE Patrick
CONTET Jacques
GAILLARD Colette
GUTIERREZ Raul
JOSSERAND Alain
PITARD Patrick

BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

[Voir document en fin de dossier](#)

LIEU DE LA PROCHAINE AG

Elle aura lieu le Vendredi soir 23 Juin 2023.



BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

Compte de résultat - Charges

	REALISE 2018/2019	PREVISIONNEL 2021/2022	PREVISIONNEL 2022/2023
ACHATS MARCHANDISES			
Achats de livres	813,02 €	400,00	400,00 €
Achats Ecussons-carton R/J-sifflets		0,00	0,00 €
Achat de fanions		200,00	500,00 €
Achats cartons arbitrage		200,00	0,00 €
Achat de marchandises	473,16 €	500,00	500,00 €
TOTAL	1 286,18 €	1 300,00	1 400,00 €
ACHATS MAT. PREMIERES APPROV.			
Produits entretien	259,74 €	200,00	200,00 €
Eau	167,77 €	200,00	200,00 €
Edf / gdf	4 058,49 €	5 000,00	5 500,00 €
Produits pharmacie	0,00 €	100,00	100,00 €
Carburant	0,00 €	0,00	2 000,00 €
Achat petit équipement	1 591,81 €	300,00	300,00 €
Fournitures de bureau	2 106,23 €	2 000,00	1 500,00 €
Imprimerie	1 298,40 €	1 000,00	500,00 €
TOTAL	9 482,44 €	8 800,00	10 300,00 €
AUTRES ACHATS et CHARGES EXTERNES			
Frais annuaires	4 051,20 €	4 200,00	0,00 €
Location copieur	12 581,84 €	12 600,00	19 000,00 €
Location machine à affranchir	1 578,28 €	1 200,00	1 200,00 €
Location balance	37,53 €	900,00	900,00 €
Location écran tactile	57,20 €	5 500,00	5 600,00 €
Location serveur téléphonique	2 871,35 €	0,00	5 000,00 €
Entretien locaux : ménage	3 404,35 €	2 500,00	2 500,00 €
Entretien bâtiment	1 547,91 €	3 500,00	2 000,00 €
Entretien materiel de bureau	211,40 €	100,00	100,00 €
Maintenance	5 944,77 €	8 000,00	8 500,00 €
Assurances	2 201,38 €	2 700,00	3 800,00 €
Honoraires commissaires comptes	6 663,00 €	6 700,00	6 700,00 €
Frais Ain Profession Sport	1 030,60 €	1 000,00	1 000,00 €
Sécuritas	561,70 €	700,00	700,00 €
Lavages équipements sportifs	995,10 €	1 000,00	1 000,00 €
Honoraires divers	530,00 €	500,00	500,00 €
Communication	5 444,65 €	4 000,00	3 000,00 €
Plateau départemental U7	2 353,20 €	2 300,00	2 300,00 €
Challenge Conseil départemental	6 598,22 €	8 000,00	8 000,00 €
Journée départementale féminines	848,00 €	1 000,00	1 000,00 €
Récompenses	7 727,29 €	2 000,00	8 000,00 €
Challenge de la Sportivité	4 980,00 €	5 000,00	5 000,00 €
Challenge du Fair Play	4 583,00 €	4 600,00	4 600,00 €
Coupes	11 001,04 €	6 000,00	10 000,00 €
Déplacements CTD PPF	1 664,38 €	2 000,00	1 600,00 €
Déplacements Educateurs Sportifs	9 198,92 €	6 000,00	5 200,00 €
Déplacements CTD DAP	4 072,08 €	3 500,00	1 500,00 €
Deplacements Comité de direction	6 661,32 €	4 000,00	4 000,00 €
Deplacements du Président	1 152,40 €	1 000,00	1 500,00 €
Frais de déplacements des Bénévoles (dons)	19 841,87 €	24 000,00	24 000,00 €
Frais déplacements finales régionales jeunes	1 000,00 €	0,00	1 000,00 €
Frais autoroute (carte)	0,00 €	0,00	800,00 €

Comité de Direction	3 708,95 €	3 500,00	3 000,00 €
Comité de Direction AG Ligue	255,00 €	200,00	300,00 €
Journée des Bénévoles	1 798,17 €	2 000,00	2 000,00 €
Commission Formation	32,28 €	50,00	100,00 €
Commission des arbitres	1 411,20 €	1 200,00	3 000,00 €
Observateurs arbitres	5 506,76 €	5 000,00	5 000,00 €
Journée de l'arbitrage	0,00 €	0,00	100,00 €
Com. Statut de l'Arbitrage	254,79 €	300,00	100,00 €
P.P.F. Garçons	153,60 €	300,00	700,00 €
P.P.F. Filles	0,00 €	200,00	200,00 €
Commission des terrains	1 268,94 €	1 000,00	2 000,00 €
Commission sportive seniors	81,20 €	100,00	100,00 €
Commission sportive jeunes	100,00 €	100,00	100,00 €
Commission féminine	3 772,52 €	1 000,00	700,00 €
Commission délégations	7 748,00 €	8 000,00	7 000,00 €
Commission des règlements	0,00 €	100,00	100,00 €
Commission foot réduit	2 115,57 €	500,00	2 000,00 €
Commission de discipline	0,00 €	100,00	100,00 €
Commission médicale	0,00 €	0,00	0,00 €
Commission coupes	0,00 €	0,00	100,00 €
Commission d'appel	198,56 €	100,00	100,00 €
Commission technique	1 955,00 €	2 000,00	1 000,00 €
Foot à l'école	2 084,50 €	250,00	100,00 €
P.E.F.	0,00 €	0,00	0,00 €
Commission Futsal	2 099,40 €	2 800,00	2 800,00 €
Sport Adapté	685,74 €	600,00	600,00 €
Handisport	224,00 €	250,00	250,00 €
Amicale des Anciens	1 490,50 €	200,00	200,00 €
Commission informatique	0,00 €	0,00	0,00 €
Commission Prévention	24,52 €	100,00	300,00 €
Plan de Féminisation	5 506,43 €	500,00	100,00 €
Commission FAFA	284,38 €	150,00	100,00 €
A.G. District	2 118,49 €	2 500,00	2 700,00 €
Timbres postes	4 957,99 €	5 000,00	2 500,00 €
Ramassage du courrier	1 596,00 €	1 500,00	1 800,00 €
Téléphone	3 211,18 €	3 000,00	3 500,00 €
Forfaits portables	1 393,95 €	1 400,00	1 400,00 €
Fax	614,84 €	0,00	0,00 €
Frais de banque	1 169,60 €	750,00	950,00 €
Cotisations	783,00 €	800,00	800,00 €
TOTAL	200 643,53 €	170 050,00	185 900,00 €
IMPOTS TAXES			
Taxe sur les salaires	0,00 €	0,00	
Formation continue	2 773,00 €	3 200,00	3 000,00 €
Frais de formation	0,00 €	500,00	0,00 €
Taxe foncière	2 221,33 €	2 800,00	2 400,00 €
TOTAL	4 994,33 €	6 500,00	5 400,00 €
SALAIRES et TRAITEMENTS			
Frais de personnel	165 015,20 €	177 000,00	172 580,00 €
Conges payes	-82,00 €	900,00	900,00 €
Provision 13e mois	-44,00 €	300,00	300,00 €
Primes et gratifications	0,00 €	0,00	0,00 €
Indemnités diverses : chômage partiel	0,00 €	0,00	0,00 €
Service Civique	0,00 €	0,00	0,00 €
TOTAL	164 889,20 €	178 200,00	173 780,00 €
CHARGES SOCIALES			
Urssaf	36 070,84 €	36 000,00	36 000,00 €
Arcil	8 941,25 €	9 000,00	9 000,00 €

x

x

x

Humanis	920,59 €	1 000,00	1 000,00 €	x
Assedic	6 936,22 €	7 000,00	7 000,00 €	
Mutuelle Allianz	2 657,35 €	2 800,00	2 800,00 €	
Tickets restaurant	0,00 €	0,00	6 500,00 €	
Visites médicales	619,20 €	700,00	700,00 €	
Chèques cadeaux	0,00 €	0,00	0,00 €	
Charges sociales sur congés payés	-731,00 €	100,00	100,00 €	
Frais formation	4 911,21 €	0,00	500,00 €	
Remboursements URSSAF Covid	0,00 €	0,00	0,00 €	
TOTAL	60 325,66 €	56 600,00	63 600,00 €	x
DOTATIONS AMORTISSEMENTS S/IMMOB.				
Dotations aux amortissements	43 406,96 €	58 000,00	58 000,00 €	
TOTAL	43 406,96 €	58 000,00	58 000,00 €	x
DOTATION S/ACTIF CIRCULANT ET PROVISION RISQUES ET CHARGES				
Dot. prov. ind. départ retraite	4 572,66 €	2 000,00	2 000,00 €	
Dot. Prov. Déprec. Créances	0,00 €	500,00	500,00 €	
TOTAL	4 572,66 €	2 500,00	2 500,00 €	x
AUTRES CHARGES				
Perte sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00	0,00 €	
Subventions versées par le District	10 377,74 €	2 000,00	2 000,00 €	
Aide Clubs : engagements 21/22	0,00 €		0,00 €	
Charges diverses de gestion courante	30,04 €	300,00	300,00 €	
Foot en milieu scolaire	4 760,68 €	4 500,00	4 500,00 €	
Aide clubs : engagements 19/20	0,00 €	0,00	0,00 €	
Charges imprévues Bureau et CD	0,00 €	200,00	200,00 €	
TOTAL	15 168,46 €	7 000,00	7 000,00 €	x
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts / emprunts	158,19 €	1 000,00	1 000,00 €	
TOTAL	158,19 €	1 000,00	1 000,00 €	x
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION				
Pénalités, amendes fiscales et pénal	0,00 €	0,00	0,00 €	
Dons	0,00 €	0,00	0,00 €	
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00 €	
Charges sur exercice antérieur	0,00 €	0,00	0,00 €	
Dons	0,00 €	0,00	0,00 €	
TOTAL	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00 €	x
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION DE CAPITAL				
V.N. comptable immo. cédées	0,00 €	0,00	0,00 €	
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00	0,00 €	
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AMORT. et PROVIS.				
Dot. Prov. p/risques et charges	0,00 €	0,00	0,00 €	
Dot. Prov. pour Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00	0,00 €	
IMPOTS SUR LES BENEFICES - COMPTES D'ORDRE				
IMPOTS SUR LES SOCIETES				
Impôt sur les sociétés	296,00 €	500,00	500,00 €	
TOTAL	296,00 €	500,00	500,00 €	x
TOTAL CHARGES	510 796,27 €	491 450,00 €	510 380,00 €	x
Résultat	26 134,64 €	-35 560,00 €	-38 565,00 €	
TOTAL PRODUITS	536 930,91 €	455 890,00 €	471 815,00 €	

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	REALISE 2018/2019	PREVISIONNEL 2021/2022	PREVISIONNEL 2022/2023
VENTES DE MARCHANDISES			
Ventes de livres	279,00	300,00	300,00 €
Ventes diverses	64,00	0,00	0,00 €
TOTAL	928,00	400,00	400,00 €
PRODUCTION D'AUTRES SERVICES			
Recettes coupes	3 412,00	3 000,00	3 000,00 €
Coupe Emile Faivre	1 584,00	1 600,00	1 600,00 €
Coupes des Groupements	1 326,00	1 400,00	1 400,00 €
Recettes buvette AG District	279,00	0,00	100,00 €
Publicité	3 250,00	3 000,00	3 000,00 €
Partenariat	14 242,00	7 000,00	14 000,00 €
Seniors D1 - engagements	1 500,00	1 806,00	1 500,00
Seniors D2 - engagements	2 520,00	2 808,00	2 520,00
Seniors D3 - engagements	3 420,00	3 626,00	3 420,00
Seniors D4 - engagements	1 968,00	2 016,00	1 968,00
Seniors D5 - engagements	1 488,00	2 144,00	1 488,00
Veterans - engagements	248,00	288,00	248,00
U 18 - engagements	1 323,00	1 200,00	1 323,00
U 15 à 11 - engagements	1 533,00	1 500,00	1 533,00
U 13 - engagements	1 968,00	1 900,00	1 968,00
U 11 - engagements	2 232,00	2 300,00	2 232,00
Feminines - engagements	425,00	487,00	425,00
Commission des arbitres	1 845,00	100,00	100,00 €
Amicale des Anciens	1 291,00	300,00	300,00 €
Commission appel	2 194,00	3 000,00	3 000,00 €
Commission discipline	79 759,00	72 000,00	72 000,00 €
Commission des reglements	4 639,00	4 000,00	4 500,00 €
Commission Foot Réduit	239,50	200,00	200,00 €
Frais de gestion bureautique	18 020,00	17 675,00	18 000,00 €
Absence A.G. District	2 736,00	1 500,00	3 000,00 €
Licences manquantes	225,50	100,00	300,00 €
Amendes feuilles de match	5 084,00	1 500,00	5 500,00 €
Forfaits	3 259,00	3 000,00	4 000,00 €
Feuille présence ZZ non retournée	208,00	100,00	200,00 €
Non utilisation de la FMI	1 568,00	200,00	1 200,00 €
Infraction statut arbitrage	5 360,00	4 000,00	4 000,00 €
Vérification des éclairages	451,00	0,00	500,00 €
Absence à réunion / audition	400,00	400,00	400,00 €
TOTAL	196 062,95	144 300,00	158 925,00 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
Conseil départemental	30 107,00	30 500,00	30 500,00 €
Conseil départemental : emplois sportifs	16 200,00	16 200,00	16 200,00 €
Conseil départemental : féminines	500,00	500,00	500,00 €
Conseil départemental : Challenge U11	8 000,00	8 000,00	8 000,00 €
Conseil départemental : Plateau U7	500,00	500,00	500,00 €
Crédit Agricole : Sport Adapté	500,00	500,00	500,00 €
TOTAL	75 308,00	57 200,00	56 200,00 €
REPRISES SUR AMORT. et TRANSF. CHARGES			
Indemnités Ligue C.T.F.	50 000,00	50 000,00	50 000,00 €
TOTAL	57 325,52	50 200,00	50 000,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES			

Dons bénévoles	19 841,87	24 000,00	24 000,00 €
F.F.F. : aide CTD DAP	20 000,00	20 000,00	20 000,00 €
F.F.F. : indemnité de préformation	10 727,80	11 000,00	11 000,00 €
F.F.F. : contrats d'objectifs	53 116,00	53 000,00	53 000,00 €
Ligue Auvergne Rhône Alpes : rétrocession licences	50 683,70	45 000,00	45 000,00 €
TOTAL	163 608,89	156 000,00	153 000,00 €
COTISATIONS			
Cotisation membres du district	150,00	190,00	190,00 €
Cotisation district	40 810,00	40 000,00	40 000,00 €
TOTAL	40 960,00	40 190,00	40 190,00 €
AUTRES PRODUITS			
Produits divers gestion courante		0,00	200,00 €
TOTAL		200,00	200,00 €
AUTRES INTERETS et PRODUITS ASSIMILES			
Coupons Crédit Agricole - parts sociales CM	1 504,76	3 000,00	1 700,00 €
Autres produits financiers	1 232,79	1 200,00	1 200,00 €
TOTAL	2 737,55	4 200,00	2 900,00 €
PRODUITS NETS CESSIONS VALEURS MOBILIERES			
REPRISES D'AMORTISSEMENT			
Transferts de charges		2000,00	2 000,00 €
Remboursement frais de personnel		0,00	0,00 €
Indemnités apprentissage			8 000,00 €
TOTAL		2000,00	10 000,00 €
TOTAL PRODUITS	536 930,91	455 890,00	471 815,00 €